

# **SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 10 MARS 2026**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de VILLAGE-NEUF s'est réuni après avoir été convoqué en due forme et en nombre valable, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire et Présidente.

*Sont présents :*

Mesdames Geneviève FEUERMANN, Dominique GROELLY  
Marlène LANG, Evelyne MULLER-RONDO et Josiane WISSLÉ.  
Monsieur Dominique SCHNOEBELEN.

*Absents excusés :*

Monsieur Bertrand RITTER qui donne procuration à Madame  
Josiane WISSLÉ.  
Mesdames Andrée REMY et Fabienne RICHARD.

*Absente :* Madame Aude SOUITA.

*Assiste :*

Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales et  
secrétaire de séance.



Ouverture de la séance : 17.00 heures

Lieu : Salle des Commissions au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie.

\*\*\*

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, ouvre la séance à 17.00 heures en saluant les présents qui ont bien voulu donner suite à son invitation.

Elle passe ensuite à la liquidation des questions portées à l'ordre du jour, à savoir :

1. Désignation de la secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2026.
3. Budget Primitif de l'exercice 2026.
4. Subventions à divers organismes
  1. *Association Entraide Femmes Haut-Rhin.*
  2. *Association Le Planning Familial 68.*
5. Secours exceptionnels
6. Divers

\*\*\*

## 1° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### **Désignation de la secrétaire de séance.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de désigner Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la séance.

Le Conseil d'Administration,

- à l'unanimité des voix ;
- désigne Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

\*\*\*

## 2° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2026.**

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du 24 février 2026 qui a été rédigé par Madame Marie ROMEO et qui leur a été adressé par voie électronique.

Le Conseil d'Administration,

- à l'unanimité des voix ;
- approuve le compte rendu de cette réunion.

\*\*\*

### 3° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

#### **Budget Primitif de l'exercice 2026.**

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que les principaux agrégats du Budget Primitif 2026 ont été présentés en séance le 24 février 2026 lors du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par les articles L1612-26 et L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'appui du rapport d'analyse détaillant les orientations budgétaires.

La procédure d'adoption du budget se décompose par la détermination des prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les administrateurs sont invités à se reporter à la documentation qui leur a été transmise le 26 février 2026 conformément à l'article L1612-26 du CGCT, à savoir, la maquette budgétaire détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Primitif 2026 est présenté par la Présidente, ordonnateur des dépenses et recettes du C.C.A.S., dans le délai prescrit par l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil d'Administration :

- ↳ Vu la délibération du 24 février 2026 approuvant le Compte Administratif 2025 ;
- ↳ Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 24 février 2026 ;
- à l'unanimité des voix ;

1. approuve et vote le Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. de VILLAGE-NEUF arrêté comme suit :
  - \* en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement :  
98 000 € ;
  - \* en recettes et en dépenses de la section d'investissement :  
35 800 € ;
  
2. prend acte que le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGE-NEUF a voté le 10 février 2026 une subvention de 77 000 € pour le C.C.A.S. au titre de l'exercice 2026.

\*\*\*

#### **4° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

##### ***Subventions à divers organismes.***

##### **1. Association Entraide Femmes Haut-Rhin.**

Madame la Présidente expose :

Par courrier en date du 2 mars 2026, Madame Dany LAUTON, Présidente de l'Association Entraide Femmes Haut-Rhin sollicite l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2026.

L'activité principale de cette Association créée en 2013 est d'accueillir, d'informer, d'orienter, d'accompagner des femmes et enfants isolés, des familles en difficulté, victimes de maltraitances ou ayant été victimes mais nécessitant encore des moments d'écoute et de soutien devant des difficultés de la vie quotidienne.

Depuis l'année 2022, la commune de Huningue met un appartement à disposition de l'Association. Cet appartement est destiné aux familles victimes de violences ou en grande difficulté. Des nuitées d'hôtel en urgence sont également financées.

Depuis janvier 2024, l'Association est installée dans des nouveaux locaux au 24 rue Abbatucci à Huningue, mis à disposition par la commune de Huningue.

Pour mémoire, montant attribué à l'Association en 2025 : 450 €.

Au titre de l'exercice 2026, l'Association sollicite une aide financière de 500 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à entériner la subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle TRENDEL, Présidente ;
- vu la demande formulée par M<sup>me</sup> Dany LAUTON, Présidente de l'Association Entraide Femmes Haut-Rhin, ayant son siège à HUNINGUE ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 450 € à l'Association Entraide Femmes Haut-Rhin au titre de l'année 2026 ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

## **2. Association Le Planning Familial 68.**

Madame la Présidente expose :

Par courriel en date du 23 février 2026, Madame Frédérique GERBER, Présidente du Planning Familial 68, a adressé une demande de subvention au titre de l'année 2026.

L'Association mène ses actions sur le territoire haut-rhinois afin d'écouter, informer, former et orienter sur toutes les questions liées à la vie affective, relationnelle et sexuelle et promouvoir la santé au travers de la réduction des risques liés à la sexualité (grossesses non désirées, les IST/VIH/SIDA) et prévenir les violences sexistes et sexuelles à travers leurs interventions et leur temps de présence d'accueil au sein de l'association. L'Association nous informe qu'elle reçoit des personnes issues de notre commune en accueil physique et téléphonique.

En janvier 2026, le Planning Familial 68 est intervenu au collège Gérard de Nerval auprès des classes de 5<sup>ème</sup> dans le cadre de l'action « Amour, Egalité, Liberté, Sexualité ».

Pour mémoire, montant attribué à l'Association en 2025 : 300 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à entériner la subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de la Présidente ;
- vu la demande de subvention de la Présidente du Planning Familial 68 ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 300 € à l'Association Le Planning Familial 68 au titre de l'année 2026 ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

\*\*\*

## 5° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### ***Secours exceptionnels.***

La Vice-Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration la liste des personnes de Village-Neuf ayant bénéficié depuis le 24 février 2026, date de la dernière réunion du Conseil d'Administration, de secours exceptionnels en argent délivrés sous la forme de bons alimentaires.

Montant global des aides accordées : **80 €.**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix, donne décharge à la Vice-Présidente pour les secours alloués entre le 24 février 2026 et le 10 mars 2026.

Il est rappelé que la Présidente et la Vice-Présidente ont délégué du Conseil d'Administration pour allouer des secours exceptionnels, après examen individualisé de chaque dossier, aux personnes et familles qui en font la demande et cela dans la limite des crédits prévus à cet effet au budget du C.C.A.S., étant entendu également que la Présidente ou la Vice-Présidente rendent compte de l'utilisation de ces crédits à chaque séance du Conseil d'Administration.

\*\*\*

## 6° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### Divers – Discussion libre.

- ❖ Mme la Présidente rappelle que la présente séance est la dernière réunion du Conseil d'Administration de cette mandature. Elle remercie l'ensemble des administrateurs pour leur engagement.
- ❖ Mme Josiane WISSELE, prend la parole pour remercier Mme la Présidente de la confiance et du soutien qu'elle lui a toujours apportés. Elle décrit avec émotion les tâches qu'elle a eu le plaisir d'accomplir au sein du C.C.A.S.

Elle remercie tout particulièrement Mme ROMEO pour la qualité du travail réalisé au cours du mandat. Elle salue son discernement, son écoute et sa discrétion dans la gestion des dossiers sensibles ainsi que les très bonnes relations qu'elles ont entretenues quotidiennement.

Mme WISSELE invite l'ensemble des administrateurs au verre de l'amitié qu'elle a organisé.

\*\*\*

### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lève la séance en remerciant ses collègues pour leur active collaboration.

Fin de la séance : 17.40 heures

\*\*\*

La Présidente du C.C.A.S.

Isabelle TRENDEL



La secrétaire

  
Marie ROMEO

